REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2026/002/003

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à 19h30,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Romain **BOUVET**, Joëlle **CAMPERS**, Christine **CLEMENT**, Nadège **EMPEREUR**, Michèle **FERRARIS**, François **GAZAVE**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Fanny **JORCIN**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**, Claire **VANMARCKE**.

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle **LECLERE**
Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 19 - Votants : 19
Date de la convocation : le 16 mars 2026
Date de publication : 24 mars 2026 au 24 mai 2026

****

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICPAL – ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-2, L.2122-7-2,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-2 et L 2122-10,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints, conformément l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260320-2026-002-003-DE
Date de télétransmission : 25/03/2026
Date de réception préfecture : 25/03/2026

Election des adjoints

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : **19**
- Bulletins blancs ou nuls : **0**
- Suffrages exprimés : **19**
- Majorité absolue : **10**

Ont obtenu :

- Liste conduite par **Mme Christel MAILHE : 19**

La liste conduite par **Mme Christel MAILHE** ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) vainqueur.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (Savoie)

La secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Albertville dans un délais de deux mois maximums à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260320-2026-002-003-DE
Date de télétransmission : 25/03/2026
Date de réception préfecture : 25/03/2026